

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE L'AYGUADE

Séance du 3 JUIN 2024 à 9h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur QUILLIER, Représentant des Usagers du port
Monsieur DURAND, Représentant des Usagers du port
Monsieur CHOPPE, Représentant des Associations sportives et touristiques
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI du Var
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques

Étaient invités :

Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance
Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame BLATT, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour
Hyères »
Madame COLL, Vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques –
Environnement

Envoi des Convocations par mail le 15 Mai 2024

Envoi des Documents par mail le 24 Mai 2024

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente

2. Projet de délibération : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI

3. Projet de délibération : Organisation du stationnement sur le port Saint Pierre – Complément

4. Projet de délibération : AOO 08/24 : COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES - Souscription de six contrats d'assurances pour la commune d'Hyères-Les-Palmiers - Mise en appel d'offres ouvert

5. Projet de délibération : AOO 07/24 : COMMANDE PUBLIQUE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Emission, impression et diffusion de titres restaurant - Mise en appel d'offres ouvert

6. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI – Fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la Commune d'Hyères- marché mixte- mise en appel d'offre ouvert

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 9h05. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 17 AVRIL 2024.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 17 Avril 2024.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : CONSOLIDATION D'UN EMPLOI EN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI.

Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial et qu'il fait suite à un départ en retraite.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet de délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : ORGANISATION DU STATIONNEMENT SUR LE PORT ST-PIERRE- COMPLEMENT

Par délibération N° 40 du 22 avril 2016, des dispositions spécifiques ont été mises en place concernant l'organisation du stationnement sur le port Saint-Pierre, dont l'autorisation, pour certaines catégories d'usagers, de stationner sur l'ensemble des zones de stationnement payant du Port Saint-Pierre moyennant le versement d'une redevance forfaitaire annuelle de 50€.

Les actuelles catégories bénéficiaires de ce dispositif sont :

- Les usagers bénéficiaires d'un poste d'amarrage et titulaires d'un titre d'occupation égal ou supérieur à 6 mois (usagers dits de Longue Durée)
- Les professionnels du Nautisme
- Les résidents des Iles de Port-Cros et du Levant

Il est proposé de compléter cette liste des agents du Parc National de Port-Cros et des agents métropolitains, titulaires d'une carte de transport à destination de cette île, délivrée par TPM sous réserve de la communication de certains documents.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit d'une régularisation puisque les agents évoqués sont déjà bénéficiaires du dispositif. Il est indiqué qu'il s'agit d'une part du maître de port de l'île du Levant et d'autre part des 4 ou 5 agents du PNPC amenés à passer sur l'île de manière ponctuelle et non quotidienne.

En réponse à M. POLENZANI, il est rappelé que le stationnement sur le parking de la capitainerie n'est autorisé que pour une durée maximum de 48h et que le tarif de 50€ est annuel.

Il est également indiqué à M. QUILLIER que l'agrandissement du parking n'est pas envisageable par son emplacement contraint, toutefois une réflexion est en cours à l'échelle portuaire pour rendre le stationnement plus efficient.

En réponse à M. DURAND regrettant le stationnement d'un bateau de professionnel au quai d'accueil et proposant la pose de bouée à l'extérieur du port, il est confirmé avoir entendu cette demande, précédemment émise par la présidente de l'ANA, et indiqué qu'un travail d'identification d'une zone « tampon » est en cours.

M. L'HENAFF rappelle que les bateaux en difficulté ramenés par la SNSM sont dirigés vers le port Saint-Pierre. Le quai d'accueil du port de l'Ayguade sert plus comme une zone tampon pour les bateaux ne pouvant passer momentanément sous le pont.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION AOO 08/24 : COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES - SOUSCRIPTION DE SIX CONTRATS D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE D'HYERES-LES-PALMIERS - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Les marchés relatifs aux contrats d'assurances dommages aux biens, flotte véhicules, embarcations, tous risques expositions, responsabilité civile de la commune et protection fonctionnelle des agents et des élus arrivent à leur terme au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin de permettre d'assurer la continuité des prestations relatives à ces contrats d'assurances de la Commune d'Hyères.

Il est proposé de relancer ces contrats, par regroupement de risques de même nature, comme suit :

- Lot 1 : Dommage aux biens mobiliers et immobiliers
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : Flotte véhicules et risques annexes
- Lot 4 : Tous risques expositions
- Lot 5 : Embarcations
- Lot 6 : Protection fonctionnelle

Chaque marché est conclu à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 4 ans fermes.

Il est précisé que les ports sont intéressés par tous les lots de ce marché.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : AOO 07/24 : COMMANDE PUBLIQUE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – EMISSION, IMPRESSION ET DIFFUSION DE TITRES RESTAURANT - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché relatif aux prestations d'émission, d'impression et de diffusion de titres restaurant arrive à son terme au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un marché ordinaire à prix unitaires afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Ce marché sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Maximum annuel : 1 300 000 euros TTC

Il est précisé que cela correspond à une charge d'environ 25 000€ en part patronale pour les services des ports.

Aucune autre remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI – FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS ET SITES DE LA COMMUNE D'HYERES- MARCHE MIXTE- MISE EN APPEL D'OFFRE OUVERT

Les marchés relatifs à l'acheminement et la fourniture d'électricité des bâtiments et sites de la commune d'Hyères arrivent à échéance au 31 décembre 2024. Il a été présenté dans une précédente séance en février 2024, mais une adaptation a dû être effectuée nécessitant cette nouvelle présentation.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert en vue d'attribuer les marchés de fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1er janvier 2025.

Par ailleurs, afin d'optimiser les dépenses énergétiques de la Commune, il convient d'intégrer à ce marché les besoins concernant :

- d'une part, la fourniture d'électricité pour les comptages provisoires mis en place dans le cadre des manifestations de la Ville. Ce besoin nécessite de prévoir une part en accord cadre à bons de commande sur les marchés concernant les sites BT supérieurs à 36 KVA et les sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA,
- d'autre part, la fourniture d'électricité pour le chauffage d'une partie des bâtiments communaux en tranche optionnelle sur les sites HTA et sur les sites BT supérieurs à 36 KVA.

La procédure se compose des trois lots séparés suivants :

- Lot N° 1 : Sites HTA
- Lot N° 2 : Sites BT supérieurs à 36 KVA – Marché mixte
- Lot N° 3 : Sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA – marché mixte

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : BORNE AUTOMATIQUE DE LA CALE DE MISE A L'EAU

M. GRIMARD présente la borne automatique qui sera mise en application à compter du 1^{er} Juillet à la cale de mise à l'eau en vue de fluidifier les entrées et sorties.

Jusqu'alors, le système nécessitait l'achat d'une carte magnétique présentée en entrée de cale sur laquelle des unités étaient créditées. Cela engendrait des complications lorsque la capitainerie était fermée ne permettant pas le rechargement ou l'achat de carte.

Il est dorénavant proposé un règlement supplémentaire par carte de paiement en sortie de zone, au tarif de 7€.

A la demande de M. QUILLIER, il est précisé qu'un panneau explicatif est en cours de création.

M. BRUNEL insiste sur la souplesse d'utilisation et la fluidification du flux souhaitées avec cette nouveauté.

A la demande de M. POLENZANI regrettant le stationnement fréquent de remorque sur 2 places de stationnement voiture, il est indiqué qu'une vigilance va être apportée au stationnement des remorques avec l'aide des maîtres de Port et des saisonniers, mais également de la Police municipale. M. BRUNEL rappelle que les remorques n'ont pas à stationner sur les places de stationnement voiture.

M. GRIMARD rappelle qu'en pleine saison, il est enregistré environ 200 passages par jour et qu'il pourrait être envisagé la fermeture de l'accès à la cale de mise à l'eau en cas de saturation dudit parking.

Cette borne sera mise en œuvre au début du mois de Juillet.

2ème point : RATIONNEMENT DE L'EAU

En réponse aux inquiétudes de M. DURAND, il est indiqué qu'à ce jour il n'y a pas de limitation d'utilisation d'eau dans le cadre de la vigilance sécheresse.

M.POLENZANI félicite les services portuaires pour la mise en place d'un nettoyeur haute pression à l'eau de mer avec rinçage à l'eau douce dessalée. Le système fonctionne très bien et satisfait pleinement les usagers.

Il est confirmé à M. BONIFAY l'obligation de mettre un pistolet en bout de tuyau pour maîtriser la consommation d'eau utilisée.

M.DURAND souhaiterait que l'eau du canal de Provence soit utilisée, mais il est précisé que le réseau d'eau actuel est un mélange d'eau de la nappe phréatique du Gapeau et d'eau du canal de Provence. La création d'un second réseau distinct serait trop coûteuse et inefficace en terme de prévention de la ressource.

3ème point : MANIFESTATIONS ESTIVALES SUR LE PORT

Mme BLATT rappelle que les services portuaires ont repris la gestion des nuitées estivales qui auront lieu du 1^{er} Juillet au 31 août, tous les soirs de 19h à 23h . Elles se dérouleront quai Robin et quai Gilles Barbanson.

Le 3 juillet, un concert de l'harmonie Hyéroise aura lieu sur le parking de la mairie annexe du port Saint-Pierre.

Il est rappelé que des feux d'artifice auront lieu tous les lundis soir de Juillet et Août (les 8,15,22 et 29 juillet puis les 5,12 et 19 Août) en complément des 2 feux d'artifice de la ville le 13 Juillet et le 17 Août.

Les joutes provençales auront lieu le 19 Juillet.

M. BRUNEL complète en annonçant le NATIF FESTIVAL qui aura lieu sur l'Hippodrome du 14 au 16 Août et qui devrait drainer environ 5 000 personnes.

4ème point : AIRE DE CARENAGE

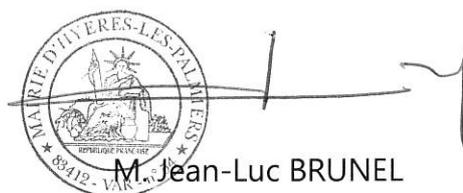
A la demande de M. MAZZELLA , il est indiqué que la procédure de mise en concurrence de l'aire de carénage devrait s'étaler sur 6 à 8 mois et être présentée en Conseil Municipal à l'automne.

Il est précisé à M. DURAND qu'il ne sera pas nécessaire de fermer la zone, mais de la ceinturer par des caniveaux de récupération des eaux polluées.

M. BRUNEL précise que l'attribution pourrait se faire à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

Les questions diverses étant terminées à 9h36, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port de l'AYGUADE.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL